
[Imprimer](#)

L'organisation des épreuves des JO 2024 révisée

Image

Le 4 octobre 2018 à Buenos Aires, les organisateurs des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris ont détaillé, auprès de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO), leur concept des Jeux optimisés, à la suite de la révision du projet annoncée en juin dernier par le Premier ministre Edouard Philippe.

« Le nouveau scénario retenu pour le Centre aquatique olympique (CAO) constituait, avec l'utilisation du Grand Palais éphémère, la principale nouveauté », signale Paris 2024, l'institution qui pilote l'événement. Toutes les épreuves aquatiques (hors marathon 10 km) sont désormais réunies sur un seul site localisé à la Plaine Saulnier à Saint-Denis : le CAO.



Cet équipement disposera de deux bassins pérennes (50 et 25 m pour le plongeon, la natation artistique et les phases préliminaires de water-polo) et trois temporaires dont un de 50 m pour les épreuves de natation et les finales de water-polo, d'une capacité de 15 000 places assises (et deux d'échauffement de 50 m).

Les trois bassins temporaires seront ensuite implantés en Seine-Saint-Denis qui comptera, en 2024, neuf nouveaux bassins grâce aux Jeux, en ajoutant les quatre – dédiés à l'entraînement durant les JO – qui sont prévus à Marville (rénovation), Aubervilliers, Aulnay et Noisy-le-Sec.

Programme finalisé en 2021

L'autre évolution de l'organisation est permise grâce au Grand Palais éphémère, structure temporaire de 13 500 m² où se dérouleront, le temps des travaux du Grand Palais, différentes manifestations d'art, de mode et de sport. Celle-ci poursuivra son activité quelques mois après la fin du chantier pour accueillir les compétitions de judo et de lutte avec une capacité d'accueil de quelque 9 000 spectateurs.

Le transfert du judo libre de la place dans la Paris Arena 1 qui pourra concentrer toutes les épreuves de basketball, masculines et féminines. Le recours au Stade Pierre-de-Coubertin ne sera donc plus nécessaire. L'Arena 2 - qui doit être construite à proximité de la Porte de la Chapelle à Paris - pourra, elle, accueillir les épreuves de badminton initialement prévues sur un site temporaire au Bourget. La commune de Seine-Saint-Denis - où sera implanté le Village des médias - conserve le volleyball.

Ce nouveau concept sera finalisé courant 2021 après la décision finale du CIO, prévue fin 2020, concernant le programme définitif des épreuves – incluant les nouveaux sports – des Jeux de 2024, précisent les organisateurs.